

Fonds de dotation IMAGINE

4, place de l'Eglise

67220 BREITENBACH

SIRET 910 571 439 00017 APE 9499Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2024

Au conseil d'administration du Fonds de dotation IMAGINE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la réunion du Conseil d'administration du 29 novembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation IMAGINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport d'activités et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations chiffrées données dans le rapport d'activités du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du Fonds de dotation.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 9 juin 2025

Le Commissaire aux comptes



FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE
FIDEC SA
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
30, Quai du Brûlé - 67200 STRASBOURG
Tél. 03.88.20.55.77 - Fax 03.88.29.13.40
Email : fidec.ac@del@fidec-strasbourg.fr

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent			
	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	16 443,94		16 443,94	100,00	48 515,32	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	16 443,94		16 443,94	100,00	48 515,32	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 443,94		16 443,94	100,00	48 515,32	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	10 550,00	64,16	10 550,00	21,75
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires	9 850,00	59,90	9 850,00	20,30
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-42,87	-0,25	-42,87	-0,08
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 913,19	-66,36		
Situation nette (sous total)	9 443,94	57,43	20 357,13	41,96
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	9 443,94	57,43	20 357,13	41,96
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			24 158,19	49,79
TOTAL (II)			24 158,19	49,79
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000,00	18,24		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 000,00	24,33	4 000,00	8,24
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 000,00	42,57	4 000,00	8,24
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 443,94	100,00	48 515,32	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services													
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		44 979,19				14 142,50				30 837		218,05	
- Mécénats		23 400,00				21 500,00				1 900		8,84	
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits													
Total des produits d'exploitation (I)		68 379,19				35 642,50				32 737		91,85	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		79 758,34				40 986,33				38 772		94,60	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés													
Salaires et traitements													
Charges sociales													
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges													
Total des charges d'exploitation (II)		79 758,34				40 986,33				38 772			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-11 379,15				-5 343,83				-6 036		-112,96	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		465,96								465		N/S	
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		465,96								465		N/S	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées						-1 343,83				1 343		-100,00	
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													
Total des charges financières (IV)						-1 343,83				1 343		-100,00	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		465,96				1 343,83				-878		-65,37	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-10 913,19	-4 000,00	-6 913	-172,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		4 000,00	-4 000	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		4 000,00	-4 000	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		4 000,00	-4 000	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	68 845,15	39 642,50	29 203	73,67
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	79 758,34	39 642,50	40 116	101,20
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 913,19		-10 913	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

FONDS DE DOTATION IMAGINE

ANNEXE

AU BILAN

ET

AU COMPTE DE RESULTAT

31/12/2024

Le FONDS de Dotation IMAGINE a été créé le 28 janvier 2021 (date de signature des statuts).

Le siège social du FONDS DE DOTATION IMAGINE est situé à BREITENBACH 4 Place de l'Eglise.

C'est à cette adresse que sont centralisées l'administration et la direction effective du Fonds de Dotation.

I. PREAMBULE

Face à la dégradation des indicateurs environnementaux et au dérèglement climatique, un groupe de citoyens sous l'impulsion de Monsieur Jean-Pierre PIELA, Maire de Breitenbach, acteurs locaux du développement de Breitenbach (67220), a décidé de créer un Fonds de dotation pour mobiliser des moyens financiers afin de soutenir des démarches d'éco village dans la vallée de Villé et alentours.

Ces démarches se déclinent selon diverses actions, la liste ci-dessous n'étant pas exhaustive :

- Réduire l'empreinte carbone
- Construire un paysage actif et résilient, avec notamment le renforcement de la biodiversité et la protection des ressources. Devant le dépérissement rapide et étendu des forêts, l'action phare consistera à construire un projet de forêt naturelle
- développer les mobilités douces
- valoriser le bâti ancien et les espaces publics villageois
- soutenir un projet alimentaire territorial
- financer des études, expertises et assistances à maîtrise d'ouvrage
- développer l'écotourisme
- développer des projets culturels

Le Fonds de Dotation IMAGINE a pour objet de soutenir toutes les actions qui contribuent au développement durable et paisible d'un territoire à travers une démarche d'écovillage. Il peut acquérir tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet du Fonds de dotation.

II. LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024

La création du Fonds de Dotation a été annoncée par le Journal Officiel du 15 juin 2021.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 constitue donc le 4^{ème} exercice social.

Les appels de fonds sont enregistrés au fur et à mesure de leurs encaissements, 50 % de ces fonds sont considérés comme consommables conformément à l'article 7 des statuts.

Les ressources du Fonds de Dotation IMAGINE comprennent (extrait des statuts) :

- les revenus et indemnités de placement
- les revenus des dotations, des produits des activités autorisées par les statuts
- les produits des rétributions pour services rendus : conférences, expositions, ventes d'ouvrages...
- le produit des appels à la générosité publique qu'il a été autorisé à faire

Les dépenses sont financées par les revenus des dotations en capital, par les dotations en fonctionnement et par dérogation aux dispositions de l'article 140 1 alinéa et 140 III 7^{ème} alinéa de la loi, par une fraction des dotations en capital qui ne peut dépasser 50 % la première année et un pourcentage arrêté annuellement par le conseil d'administration les années suivantes (article 8 des statuts).

Au cours de l'exercice les dépenses ont porté sur les charges résumées dans le compte de résultat arrêté au 31/12/2024.

L'association IMAGINE a fait un don de 71 191,00 € à l'Association ECOTERRITOIRE.

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social a une durée de 12 mois Les comptes ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de Réglementation (C.R.C) et de l'autorité des normes comptables (A.N.C.) notamment le règlement ANC N° 2018-06.

Il a été établi un bilan, un compte de résultat et une annexe.

- Au passif, le positionnement des dotations initiales reçues des fondateurs de l'entité, ainsi que les dotations supplémentaires reçues des fondateurs de l'entité
- Au compte de résultat, la comptabilisation des dons reçus autres que ceux reçus des fondateurs de l'entité

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- Continuité d'exploitation
- Coût historique
- Permanence des méthodes
- Principe de prudence

IV. NOTES SUR LE BILAN

A. ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le Fonds de Dotation IMAGINE ne détient aucun actif au 31 décembre 2024.

2. Trésorerie :

a) Disponibilités

Le montant total des disponibilités du Fonds de Dotation IMAGINE s'élève à 16 444 € au 31 décembre 2024.

B. PASSIF

1. Fonds propres :

Tableau des variations des fonds propres (4^{ème} exercice social)

COMPTES	A l'ouverture 31/12/2023	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise (dotation non consomptible)	10 550	0	0	10 550
Fonds propres avec droit de reprise	0		0	0
Report à nouveau	-43		0	-43
Fonds dédiés	24 158	0	24 158	0
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	0	-10 913
Fonds propres consomptibles	9 850	0		9 850
TOTAL	44 515	0	24 158	9 444

2. Emprunts et dettes

Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Echéances Jusqu'à 1 an	Echéances A plus d'un an
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières ets crédit			
Autres dettes (Honoraires)	4 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 000	3 000	
Impôts et taxes			
Contribution projet à verser			
TOTAL	7 000	3 000	

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. LES PRODUITS

1. Les Produits d'exploitation

Les ressources de l'association se composent de :

- Dons personnes physiques :	20 821 €
- Mécénat d'entreprise :	23 400 €
- Reprise des fonds dédiés :	24 158 €
- Billetterie :	0 €

2. Les Produits financiers

Le produit financier constaté au cours de l'année 2024 s'élève à 466 €

3. Les Produits exceptionnels

Néant

B. LES CHARGES

1. Les charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, d'un montant total de 79 758 €, se décomposent ainsi :

○ Prestation d'accompagnement projet Eco Territoire :	71 191 €
○ Hébergement site, évènements :	806 €
○ Honoraires, publicité, animations, services bancaires :	7 761 €

79 758 €

2. Les charges financières

Il n'y a pas eu de charges financières sur l'exercice 2024.

Les charges exceptionnelles

Aucune charge exceptionnelle n'a été constatée au cours de l'exercice 2024

VI. TABLEAU DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE	
			Montant global	Dont remboursem ents		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	0	24 158	24 158			0	
TOTAL	0	24 158	24 158			0	

VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Il n'a pas été possible de procéder à un décompte et à une valorisation des heures de bénévolat ni des mises à disposition gratuites réalisées au cours de l'exercice 2024.